



Offre d'emploi - Commune de Nouvoitou

Pôle entretien et périscolaire

Nouvoitou, commune de 3800 habitants en développement, située à 10 km de Rennes, recrute par voie contractuelle pour son service entretien

1 agent polyvalent entretien et périscolaire **CDD d'un 1 an à raison de 23h30 heures hebdomadaires annualisées**

Sous l'autorité hiérarchique de la responsable du service entretien et en lien avec le responsable périscolaire, vous assurez des missions polyvalentes d'agent d'entretien et d'agent périscolaire (temps du midi).

Missions :

Agent d'entretien :

- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité au sein de l'école ;
- Assurer l'entretien quotidien de classes et du mobilier scolaire selon un protocole défini ;
- Garantir la propreté quotidienne des sanitaires des classes entretenues ;
- Assurer l'entretien des sites communaux ;
- Participer aux temps d'entretien approfondi pendant les congés scolaires (2 fois / an).

Agent périscolaire :

- Accompagner les enfants dans le respect des règles de vie collective du restaurant scolaire et sur la cour ;
- Assurer le service des enfants au restaurant scolaire ;

Horaires de travail :

Selon les besoins, les missions s'effectuent du lundi au vendredi, en périodes scolaires sur les horaires suivants :

- Agent d'entretien : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi le matin à partir de 6h45
- Agent périscolaire : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi sur le temps du midi jusqu'à 14h

Pendant les vacances scolaires : entretien de sites communaux et périodes de grand ménage

Des temps de travail supplémentaires ponctuels sont à prévoir : réunions pour l'organisation du temps périscolaire, réunions service entretien, temps de grand entretien pendant des vacances scolaires (2 fois).

Permis B conseillé

Conditions d'emploi :

Prise de poste : au 29 août pour un CDD d'un an

Rémunération statutaire (SMIC horaire)

Candidature :

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à M. Le Maire 3 place de l'église 35410 NOUVOITOU ou par mail : rh@nouvoitou.fr avant le 22 juin